

LOZERE HISTOIRE et GENEALOGIE

Notaire David CABRIT, de Montjézieu, période 1642, coté 3E13189 relevé par Jerome Cuchet

| Photos | dates | acte | lieux | protagonistes | résumé de l'acte | observations ou compléments |
|--------|------------|--------------------------|---------------------------------|---|--|-----------------------------|
| 9492 | 1642/11/02 | Quittance générale | Le Villar, le moulin du Flouret | Badaroux Jean Clavel Jean | Jean Badaroux du lieu et paroisse du Villar, tant pour lui que pour Magdaleine et Antoinette Badaroux, ses soeurs, comme leur procureur, reconnaît avoir reçu de Jean Clavel, meunier du Flouret, fils d'autre Jean, la somme de 36 livres 13 sols, une robe de drap, comme reste de la constitution de dot due par ledit feu Jean Clavel au jour du mariage de Marguerite Clavel sa soeur, d'avec Jean Badaroux, reçu Me Cabrit. Fait à Montjézieu, soussignés G.Bissest et G. Fabre. | |
| 9485 | 1642/08/25 | Antichrèse et engagement | les Boudons, St Germain du T., | Boudon Antoine, maréchal Boudon Pierre | Pierre Boudon, habitant du village des Boudons, paroisse de saint Germain du Teil, fils et héritier par bénéfice d'inventaire de feu Durand Boudon, étant redevable envers son frère Antoine Boudon, maréchal de saint Germain rémissionnaire de Guillaume Pagès de Marvejols, comme mari d'Antoinette Boudon (Me Martin de Marvejols) sa soeur, de la somme de 140 livres pour reste du paiement de leur dot, n'ayant les moyens pour le présent de payer cette somme et sachant son frère vouloir le poursuivre comme il l'a toujours fait jusqu'à présent, lui baille à titre d'antichrèse les biens suivants; 2 chambres aux Boudons, un champs appelé camp tardieu ainsi qu'un jardin sis aux Boudons. Fait à Montjézieu, soussigné Boudon. | |

| Photos | dates | acte | lieux | protagonistes | résumé de l'acte | observations ou compléments |
|--------|------------|----------------------------------|------------------------------------|---|---|-----------------------------|
| 9494 | 1642/12/11 | Lods | Champcros (st Germain du T.) | Bonnet Pierre Gely Pouget Jean | Messire Pierre Bounet, demeurant au château de Cougoussac, rentier des rentes et censives dues à noble Claude de Retz sieur de Cougoussac au nom de sa femme demoiselle Françoise de Retrun, dame de la Roche, loze la vente faite par Guillaume Courdeau de Saint Germain à Jean Gely Pouget du village de Champcros de 2 pièces de terre labourables sises à Champcros (reçu Me Cabrit le 13/05/1642) pour la somme de 90 livres. Fait à Montjézieu, soussignés Jean Cabrit et Guillaume Fabre. | |
| 9491 | 1642/10/27 | Quittance & reconnaissance | Busses (Salmon) | Calet Jean Vaisset Antoinette Solignac Bernard & Antoine | Bernard et Antoine Solignac, père et fils, d'auxilhac paroisse de Salmon, reconnaissent avoir reçu de Jean Calet laboureur de Busses, même paroisse, et d'Antoinette Vaisset sa belle soeur et femme d'Antoine Solignac, la somme de 30 livres, 2 linceuls, 6 bêtes à laine et une couverture laine, en tant moins de la constitution faite à ladite Vaisset (reçu Me Cabrit). Fait à Montjézieu, présent noble Augustin de Jurquet, sieur de la Feuille et Jean Valentin, marchand du Monastier. | |

| Photos | dates | acte | lieux | protagonistes | résumé de l'acte | observations ou compléments |
|--------|------------|--------------------|---|---|---|-----------------------------|
| 9483 | 1642/08/19 | Contrat de mariage | le Ségalla (le Pin) | Chaudesaigues Jean Hermet Antoinette | Contrat de mariage entre Jean Chaudesaigues du mas du Muret paroisse de saint Laurent, fils d'autre Jean et Jeanne Chabert, à présent femme de Jean Hermet du Ségalla, paroisse du Pin, d'une part et honnête fille Antoinette Hermet, fille d'Antoine et de feu Ysabeau Sagnet du Ségalla. Antoinette est assistée de Guillaume Sagnet son oncle. Jean Hermet lui assigne en dot l'ensemble des biens laissés par sa défunte mère décédée ab intestat. Il lui donne en outre 1/4 de tous ses biens, se réservant le reste pour lui-même. Son futur mari devra apporter la somme de 440 livres, de laquelle somme il paye comptant 200 livres. Fait au Ségalla dans la maison des Hermet, soussignés messires Antoine Andrieu, prêtre et curé du Pin et Jean Poulhalon, bourgeois de Marvejols. | |
| 9460 | 1642/00/00 | Quittance | Saint Germain du T., chaldecoste (st Laurent) | Couderc N. Couderc Etienne | Acte incomplet...N.Couderc de Saint Germain du Teil, reconnaît avoir reçu d'Etienne Couderc, laboureur de Chaldecoste, paroisse de saint Laurent du Muret, la somme de 30 livres, en tant moins de la constitution faite à Agnès Couderc sa femme (contrat reçu Me Cabrit). Fait à Montjézieu, soussigné Jean Cabrit clerc. | |

| Photos | dates | acte | lieux | protagonistes | résumé de l'acte | observations ou compléments |
|--------|------------|----------------------------|---------------------------------|---|--|-----------------------------|
| 9486 | 1642/09/07 | Testament | Reilhès (Salmon) | Ducel Brengier, laboureur | Testament de Brengier Ducel, laboureur du village de Reilhès, paroisse de Salmon, lequel, malade et alité, déclare vouloir être enterré au cimetière de l'église paroissiale de Salmon au tombeau de ses prédécesseurs. Il lègue à sa fille Catherine, veuve de Guillaume Bonnieu, outre sa dot, la somme de 6 livres. A Astrugue femme de Jean Védrines du Monastier, outre sa dot, sa vie durant, une coupe d'huile de noix, la somme de 20 livres et la valeur de 2 sétiers, l'un seigle l'autre orge. Il nomme héritier universel son petit fils Antoine Ducel, fils de feu Jean. Fait à Reilhès dans la maison du testateur, soussignés G.Fabre et Guyon Cabrit. Dans un codicille suivant ce testament, Brengier Ducel enjoint son héritier à reconnaître à Guillaume Reversat, la part de la dot qu'il a payée pour sa soeur Catherine Reversat, belle fille de Ducel (10 livres, 2 sétiers seigle à 5 livres le sétier et 8 «garches» pour la somme de 16 livres). | |
| 9473 | 1642/07/22 | Quittance & reconnaissance | Peyrefiche (les Salces), Chirac | Encontre Pierre, laboureur Carlac Guillaume, laboureur | Guillaume Carlac, laboureur du village del Fare paroisse de Chirac, reconnaît avoir reçu de Pierre Encontre, laboureur de Peyrefiche, paroisse des Salces, la somme de 32 livres en tant moins de la constitution faite à Jeanne Chassaric, sa femme et belle soeur dudit Encontre (reçu Me Dieulofès). Fait et récité en place publique de Marvejols, soussigné Pierre Dieulofès, notaire royal de Chirac. | |

| Photos | dates | acte | lieux | protagonistes | résumé de l'acte | observations ou compléments |
|--------|------------|--------|--|--|--|-----------------------------|
| 9490 | 1642/10/05 | Accord | Montjézieu | Jouve Guillaume Fournier Etienne | Etienne Fournier, habitant Montjézieu, par droit de retour prétend recouvrer la constitution de dot qu'il avait faite à sa première fille Louise, décédée, femme de Guillaume Jouve, maréchal de Montjézieu, et lui succéder dans ses biens (une maison et jardin et quelques meubles), ainsi que de ceux de ses 2 petits enfants, Guillaume et Etienne, morts prématurément. Guillaume Jouve, réclamait de son côté le paiement des frais qu'il avait engagés pour la sépulture de sa femme, se montant à 40 livres et prétendait succéder aux droits de ses deux enfants morts. Sur le point d'entrer en procès, les parties s'accordent, désirant vivre dorénavant en bonne paix, de la manière suivante; Etienne Fournier, en échange de toute prétention de Guillaume Jouve sur la succession de sa femme et de ses enfants, consent à lui payer la somme de 40 livres, Jouve jouira cependant de la maison appelée du Bariot jusqu'à l'entier paiement de ladite somme. Fait à Montjézieu, au devant de la maison d'André Ducel, soussigné Me Gaspard Boissonade, notaire royal d'Auxilhac et Guillaume Bissest. | |
| 9493 | 1642/11/18 | Lods | Banassac, Montagudet (st Germain du T.) | Jurquet (de) noble Jean, sieur de la Rouquette Boussugue Pierre, plus vieux | Noble Jean de Jurquet, sieur de la Rouquette et du château de Sallèles, paroisse de Banassac, comme ayant charge de son père noble Antoine de Jurquet seigneur de Sallèles, loze la vente, reçue Me Quarante, faite par messire Jean Boudon et autre Jean dit bourgade, son fils, paroisse de saint Germain du Teil, à Pierre Boussugue, plus vieux, fils de feu Raymond, laboureur de Montagudet, d'un métairie sise à Montagudet, pour la somme de 400 livres. Fait à Montjézieu, soussigné de Jurquet. | |

| Photos | dates | acte | lieux | protagonistes | résumé de l'acte | observations ou compléments |
|--------|------------|--------|-----------------------------------|---|--|-----------------------------|
| 9469 | 1642/07/04 | Accord | Banassac, Montjézieu | Jurquet (de) noble Jean, sieur de la Rouquette Fabre Guillaume | Noble Jean de Jurquet, sieur de la Rouquette, comme procureur de son père noble Antoine de Jurquet sieur de sallèles et de Lespinasse, habitant le château de Sallèles, paroisse de Banassac, et Guillaume Fabre de Montjézieu, étant sur le point d'entrer en procès pour raison d'une obligation de 581 livres consentie par G.Fabre au sieur de Sallèles, avec antichrèse et engagement d'un champs et d'une vigne appelée la safranière, sises toutes deux à Montjézieu. G.Fabre désirant payer son du, vend au sieur de Jurquet, ladite pièce appelée la safranière, relevant du sieur de Canilhac, pour le prix de 300 livres que le sieur de la Rouquette paye par l'annulation de l'obligation. Fait à Montjézieu, soussignés Montjusieu, de Jurquet, G.Fabre, B.Brunel. | |
| 9461 | 1642/06/10 | Achat | Montjézieu, Busses (Salmon) | Jurquet (de) noble Jean, sieur de Montjézieu Ségalla Etienne | Noble Jean de Jurquet, sieur de Montjézieu, Salabusses, la Feuille, Coupadel et autres lieux, vend à Etienne Ségalla, fils de Durand, laboureur de Busses, paroisse de Salmon, un champs sis à Busses au terroir de la Sagne, confrontant avec le chemin allant de Busses à Montjézieu, relevant du marquis de Canilhac, pour le prix de 90 livres. Fait à Montjézieu, soussignés, Montjusieu et B.Brunel | |

| Photos | dates | acte | lieux | protagonistes | résumé de l'acte | observations ou compléments |
|--------|------------|-------|---|---|---|-----------------------------|
| 9473 | 1642/08/03 | Lods | Montjézieu, Malbousquet (st Germain du T.) | Jurquet (de) noble Jean, sieur de Montjézieu Abinal Jean | Noble Jean de Jurquet, sieur de Montjézieu, Salabusses, la Feuille, Coupadel et autres lieux, loze la vente faite par Gilles Gran de la ville de la Canourgue à Jean Abinal, tisserand de Malbousquet, paroisse de saint Germain du Teil, d'une pièce de terre appelée lou claus de las filhes, sise à Malbousquet, ainsi qu'un pré appelé de la Martine au même lieu, pour le prix de 400 livres, les 2 terres se mouvant à la fois de la directe du baron de Montferrand et du sieur de Montjézieu. Fait audit lieu, soussignés Montjusieu et Courdeau. | |
| 9463 | 1642/06/15 | Achat | Montjézieu, Busses (Salmon) | Jurquet (de) noble Jean, sieur de Montjézieu Astruc Barthélemy | Noble Jean de Jurquet, sieur de Montjézieu, Salabusses, la Feuille, Coupadel et autres lieux, vend à Barthélemy Astruc, laboureur de Busses, paroisse de Salmon, un champs et petit coin de pré situé aux appartenances du Bergougnoux, terroir de Rolande, relevant du sieur de Montjézieu, pour le prix de 110 livres. Fait à Montjézieu, soussignés, Montjusieu, Jean Cabrit, cleric et G.Bessest. | |

| Photos | dates | acte | lieux | protagonistes | résumé de l'acte | observations ou compléments |
|--------|------------|---------|-----------------------------|--|---|-----------------------------|
| 9476 | 1642/98/09 | Achat | Montjézieu, le Monastier | Jurquet (de) noble Jean, sieur de Montjézieu Benoît (de) Jean, bourgeois | Noble Jean de Jurquet, sieur de Montjézieu, Salabusses, la Feuille, Coupadel et autres lieux, vend à Jean de Benoît, bourgeois de la ville du Monastier lès Chirac, la quantité de 5 sétiers froment et 5 sétiers avoine, mesure de Marvejols, rendu et porté à la ville de Chirac dans les greniers du chapitre, la somme de 10 livres et 4 chapons payable chaque année à la st Michel archange et un chevreau à chaque fête de Pacques, constituant les censives dues par Laurent Raynal du village du Montet en la paroisse de Notre Dame de Salelle. L.Raynal était tenu au paiement de ces censives, par contrat de vente fait par feu noble Augustin de Jurquet, seigneur de Salabusses et de la Feuille, de la métairie du Montet (reçu par Me Rotgier et Me Gaspard Boissonade 23/08/1579). La vente des censives est conclue pour la somme de 1800 livres. Le sieur de Montjézieu subroge par ce fait le sieur de Benoît, en ses droits. Soussignés Montjusieu, Benoit, Raynal et Hugonnet. | |
| 9471 | 1642/07/06 | Aclauze | Auxilhac, le Paven (Salmon) | Jurquet (de) noble Jean, sieur de Montjézieu Boissonade (de la) Pierre, sieur d'Auxilhac Barnier Jean | Noble Jean de Jurquet, sieur de Montjézieu, Salabusses, la Feuille, Coupadel et autres lieux, et Pierre de la Boissonade, sieur d'Auxilhac, «aclausent» au profit de Jean Barnier, du village du Paven, paroisse de Salmon, une terre labourable sise au Paven, qu'il tient de leur directe seigneurie, pour la quantité d'une paire de chapons chacun de censive annuelle. Fait à Montjézieu, soussignés Montjusieu et Auxilhac. | |

| Photos | dates | acte | lieux | protagonistes | résumé de l'acte | observations ou compléments |
|--------|------------|--------------|--|---|---|-----------------------------|
| 9475 | 1642/08/05 | Achat | Montjézieu, le Ségalla (le Pin) | Jurquet (de) noble Jean, sieur de Montjézieu Couderc Jean | Noble Jean de Jurquet, sieur de Montjézieu, Salabusses, la Feuille, Coupadel et autres lieux, vend à Jean Couderc, fils de Durand, laboureur du village du Ségalla, paroisse du Pin, un pré sis au Ségalla, appelé Pratgros, relevant de sa directe, pour la somme de 500 livres. Acte suivi d'un pacte de rachat entre les mêmes. | |
| 9462 | 1642/06/10 | Nouveau bail | Montjézieu, le Villaret | Jurquet (de) noble Jean, sieur de Montjézieu Teissier Jean | Noble Jean de Jurquet, sieur de Montjézieu, Salabusses, la Feuille, Coupadel et autres lieux, donne à nouveau bail à Jean Teissier du village du Villaret, paroisse de saint Germain du Teil, un chasal de maison ruinée et un petit jardin attenant, sis au village du Villaret pour la somme de 40 livres et sous la censive annuelle d'un poulet. Fait à Montjézieu, soussignés, Montjusieu et B.Brunel | |
| 9464 | 1642/06/29 | Achat | Cadenet (st Germain du T.), Montjézieu | Maurizi Catherine Séverac Barthélemy | Catherine Maurizi, fille de Jean et de Catherine Delmon de Montjézieu, vend tant en son nom qu'en celui de sa soeur Antoinette à Brathélemy Séverac, laboureur de Cadenet, paroisse de saint Germain du Teil, une pièce de terre en partie plantée de chênes située à Cadenet, appelée de Cabonier, confrontant avec les terres de noble Jacques de Puel sieur du Besset, relevant du marquis de Canilhac, pour le prix de 27 livres. Fait à Montjézieu, soussigné G.Fabre. | |

| Photos | dates | acte | lieux | protagonistes | résumé de l'acte | observations ou compléments |
|--------|------------|----------------------------|---------------------------------|--|---|-----------------------------|
| 9466 | 1642/06/29 | Achat | Cadenet (st Germain du T.) | Maurizi Catherine Badaroux Jean | Catherine Maurizi, fille de Jean et de Catherine Delmon de Montjézieu, vend tant en son nom qu'en celui de sa soeur Antoinette à Jean Badaroux, de Cadenet, paroisse de saint Germain du Teil, une petite maison, sise à Cadenet, relevant du marquis de Canilhac, pour la somme de 15 livres. Fait à Montjézieu, soussigné G.Fabre. | |
| 9478 | 1642/08/17 | Subrogation | les Boudons (Grèzes) | Pagès Jacques | Jacques Pagès, fils et héritier par bénéfice d'inventaire d'Antoine, laboureur du village des Boudons, paroisse de Grèzes, subroge à messire Jean Raynal, prêtre et curé du Monastier, pour la somme de 112 livres de principal et celle de 26 livres 14 sols 6 deniers de dépends, un décret obtenu le 13/07/1633 des officiers du mandement de Muret, contre Antoine Couderc, par son père Antoine sur certaines pièces situées au Muret. Fait dans la tour du Monastier. | |
| 9468 | 1642/07/02 | Quittance & reconnaissance | Montjézieu, le Breuilh (le Pin) | Reversat Jean, laboureur Segalla Marguerite | André et Jean Ducel, père et fils de Montjézieu, reconnaissent avoir reçu de Marguerite Ségalla, femme de Jean Ducel, de Jean Reversat, de Guillaume et Martin Ségalla, laboureurs du village de Busses, paroisse de Salmon, la somme de 203 livres 13 sols, 3 robes, 1 couverture laine et 2 linceuls, en tant moins de la constitution faite à Marguerite (reçue Me Cabrit le 11/06/1641). Fait à Montjézieu, maison dudit Ducel. | |

| Photos | dates | acte | lieux | protagonistes | résumé de l'acte | observations ou compléments |
|--------|------------|-----------|---------------------|---------------------------------|---|-----------------------------|
| 9479 | 1642/08/18 | Testament | le Ségalla (le Pin) | Rodier Durand, laboureur | <p>Testament de Durand Roudier, laboureur du Ségalla, paroisse du Pin, mari de Jeanne Meilhac, lequel, malade et alité, déclare vouloir être enterré au cimetière de l'église paroissiale du Pin au tombeau de ses prédécesseurs. A son fils Jean plus jeune, outre la constitution faite au jour de son mariage, il lègue la somme de 3 livres, à sa fille Marguerite, femme de Jean Caupert de Grezes, et à son autre fille Marie, femme de Me Mathurin Pons, notaire royal de Chanac, outre leur dot, la somme de 6 livres à Marguerite et celle de 3 livres à Marie. A autre Marguerite, sa fille, il lègue la somme de 600 livres, 4 robes, 4 linceuls, 2 couvertures et 6 bêtes à laine, payable lors de son mariage. A son fils Guillaume, il donne la somme de 450 livres, payable quand il aura 25 ans ou lorsqu'il se mariera. A sa femme Jeanne Meilhac, au cas où elle ne pourrait demeurer avec son héritier, il lui donne à vie une chambre et lui constitue une pension composée de 3 sétiers de seigle, un quartier de porc salé, une coupe de sel et une d'huile de noix, une robe tous les 3 ans et une chemise tous les ans, elle pourra en outre jouir sa vie durant des fruits d'un pré appelé prat nau. Il nomme héritier universel son fils Jean plus vieux. Fait au Ségalla dans la maison fougagne du testateur, soussignés messire Antoine Andrieu, prêtre et curé du Pin et G.Fabre.</p> | |